

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**CREATION TEMPORAIRE
DE 7 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION ET UN POSTE
D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

**DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES
ALVEOLE**

DGA Ressources et relations aux administrés - Ressources humaines et appui managérial- CL
N° 2023-D-406

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L-332-23-2
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement saisonnier d'activité au sein de l'ALVEOLE,

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 7 postes d'adjoint d'animation et un poste d'adjoint technique à temps complet au sein de la DGA Cohésion territoriale et appui aux communes à l'ALVEOLE pour la période du 2 au 7 janvier 2024 inclus.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 14 décembre 2023

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 20 DEC. 2023

Publié ou notifié

Le : 21 DEC. 2023

